

Assurance R.C.P.
GROUPAMA – Willis Towers Watson (courtier)
Paris Val de Loire
60, Bd. Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Ct n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:
GROUPAMA - WTW (courtier)
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0



Club de randonnée affilié à la FFRandonnée
sous le n° 09639 MARANDOLLAISE
place Charles De Gaulle 94440 Marolles en
Brie.
Email : president@marandollaise.fr
Tél : 0607386347



Comité coorganisateur

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

Marolles, le 20 août 2022

NOTICE D'INFORMATION
SEJOUR RANDO DU 22 au 26 mai 2023 – 4 nuitées
Au pays des Lacs et Petite Montagne

Ce séjour en étoile est ouvert, en priorité, aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2022/2023, avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 20 au minimum et 30 au maximum

Dates : du lundi 22 mai au vendredi 26 mai 2023.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

PROGRAMME :

Lundi 22 mai

11h00 – Le cirque de Baume les Messieurs, 11 km et 455 m de dénivelé. A la découverte d'un des plus beaux sites naturels de Franche-Comté et un des plus beaux villages de France. Pique-nique tiré du sac.

17h30/18h00 – Installation aux chalets du Lac de Vouglans et dîner.

Mardi 23 mai

Départ des chalets. 9h00 – Du Belvédère du Regardoir au Belvédère de la Roche aux Corneilles. 12 km et 300 m de dénivelé. À travers ce circuit, vous dominerez de beaux paysages du Lac de Vouglans, observerez ses abords aux couleurs changeantes et vous pourrez contempler ses rives boisées, remarquablement préservées de tout urbanisme.

Pique-nique fourni par le village vacances.

15h30 – Sur le chemin du Château de Maisod et la sirène égarée. 6 km et 100 m de dénivelé.

17h30/18h00 – Retour aux chalets du Lac de Vouglans. Dîner et soirée.

Mercredi 24 mai

8h45 - Cascades du Hérisson et lac de Bonlieu. 16 km. 350 m de dénivelé.

Pique-nique fourni par le village vacances.

17h30/18h00 – Retour aux chalets du Lac de Vouglans. Dîner et soirée

Jeudi 25 mai

9h30 - Les falaises du surchauffant. 14 km et 315 m de dénivelé. Découvrez la splendeur de ce troisième plus grand lac de retenue de France aux eaux d'un bleu turquoise. Dans ce cadre magnifique, marchez entre forêts et falaises abruptes avec de superbes vues sur le lac.

Pique-nique fourni par le village vacances.

17h30/18h00 – Retour aux chalets du Lac de Vouglans. Dîner et soirée

Vendredi 26 mai

8h30 – Départ des chalets du Lac.

10h30 – Petite boucle bucolique près de Chaumont donnant une très belle vue sur Châteauneuf-en-Auxois. Découverte et visite guidée de ce petit village et de son château, qui compte parmi les plus beaux villages de France.

Retour sur Marolles dans l'après-midi.

Les randonnées ne seront pas reconnues, elles pourront être modifiées selon la météo. Chaussures de randonnée et bâtons fortement conseillés.

RENSEIGNEMENTS et responsable du séjour : Patricia – 06 67 34 79 71 –

HEBERGEMENT :

Vous serez logés Aux Chalets du Lac de Vouglans, village de vacances***, Neige et Plein Air – La Mercantine – 39260 MAISOD – Chaque chalet de 60 m2, grand confort avec terrasse privative, est composé de 2 chambres avec salle de bain privative et WC, séjour et cuisine équipée. Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni. Wifi gratuit, parking privatif, accès direct au lac de Vouglans et à la plage de la Mercantine. Animation de soirée.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 93. La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

RESTAURATION : En pension complète du lundi 22 mai pour le dîner au vendredi 26 mai 2023 au déjeuner. Les déjeuners sous forme de pique-nique, avec une boisson. Cuisine traditionnelle jurassienne avec vin, café et tisanes compris.

COUT DU SEJOUR :

Le coût moyen du séjour est fixé à 338 € par personne, en chambre double et 451 € en chambre individuelle, pension complète, sur la base de 20 personnes. Le supplément pour chambre individuelle est de 28,25 € par nuit, soit 113 € pour le séjour, sur la base du tarif chambre double.

Ce prix comprend :

La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, pique-nique pour les déjeuners. Boissons incluses aux repas, vin, café et tisanes compris. L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association.
Les contributions financières immatriculation tourisme.
Les visites inscrites au programme.

Ne sont pas compris :

Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
Les dépenses personnelles
Le transport, jusqu'à Maisod et les déplacements sur place basés sur le covoiturage
D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, 2 par 2, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré inscription.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 15 août 2022. Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 120 € par personne en chambre double et 150 € en chambre individuelle (à libeller à l'ordre de Marandollaise).

Selon le nombre de préinscrits (20 au minimum), la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 29 août 2022. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par Marandollaise.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, Marandollaise proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Cette inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

1^{er} acompte de 120 € en chambre double ou 150 € en chambre individuelle, à la préinscription. Date limite : 28 août 2022.

2^{ème} acompte de 110 € en chambre double ou 150 € à verser avant le 15 novembre 2022, primes d'assurances facultatives, lors de l'inscription.

Solde à verser 105 € ou 147 € avant le 15 mars 2023. Les règlements doivent être faits à l'ordre de Marandollaise.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions financières immatriculation tourisme sont systématiquement dues.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 950 kms comprenant l'aller-retour (Marolles/Maisod) et trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Pour toute annulation individuelle de séjour, les frais suivants seront appliqués :

- Annulation faite à plus de 90 jours avant l'arrivée : 30 % du prix du séjour (hors visites)
- Annulation entre 89 et 30 jours de l'arrivée : 40 % du prix du séjour (hors visites)
- Annulation entre 29 et 8 jours de l'arrivée : 70 % du prix du séjour (hors visites)
- Annulation moins de 8 jours de l'arrivée : 100 % du prix du séjour (hors visites)

Aucune réduction ni aucun remboursement ne sont accordés pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour. Ces frais correspondent aux contrats signés avec nos prestataires.

DIVERS :

Pour tout renseignement complémentaire, concernant le déroulement du séjour, vous pouvez contacter Patricia, au 06 67 34 79 71.

Les différents documents concernant les conditions générales de vente (A12bis), la notice sur les assurances facultatives (A10), le bulletin souscription assurances facultatives (A11) vous seront adressés avec votre bulletin d'inscription au séjour (A13).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 93. La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051